#### Démarche de progrès en Santé au travail

#### Composantes du projet de Service et pratiques des SSTI

La Démarche de progrès en Santé au travail, initiée par le Cisme en 2004, poursuit son travail de structuration et d'évaluation, en cohérence avec les grandes composantes du projet pluriannuel de Service.

ondée sur l'analyse collective du besoin des bénéficiaires des SSTI, la Démarche de progrès en Santé au travail est une approche structurée destinée à adapter les pratiques des Services aux nouvelles exigences de la Santé au travail. Elle permet de guider les évolutions de l'organisation des SSTI, et en particulier, se veut être un outil utile à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de Service.

## Une démarche parallèle à la conduite du projet de Service

La DPST propose, en effet, des critères d'évaluation organisés en rubriques qui constituent un canevas intuitif structurant du projet de Service (volets Systèmes d'information, analyse du besoin...). Si les critères d'évalua-

tion attachés à la Démarche constituent une grille d'analyse et de positionnement pertinente de l'organisation d'un SSTI, c'est parce qu'ils ont été élaborés par des acteurs de terrain ; cette origine fait ainsi de la DPST une démarche "métier". Les critères interrogent méthodiquement l'organisation, sans néanmoins dicter la pratique. Les SSTI élaborent leurs propres réponses. Comment le Service analyse-t-il les besoins? De quelle facon envisage-t-il la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences ? La DPST n'est pas une démarche normative, elle n'impose donc pas le "Comment".

Si l'élaboration du projet de Service ne saurait être standardisée, car liée à l'analyse locale des besoins et à la culture interne d'un Service même (ou encore au nombre des membres de sa CMT), les SSTI cherchent néanmoins à partager leurs analyses et leurs pratiques. C'est notamment pour faciliter ces échanges et cette réflexion collective qu'ont été mis en place, depuis 2012, les Ateliers du Cisme.

## Intensifier les échanges de pratiques

Ces rencontres inter-régionales ont ainsi fait du projet de Service leur fil rouge, et proposent, 4 fois par an, un cadre d'échange pour les SSTI sur les différents aspects de leur organisation. Le format alterne présentations de différents Services et débats entre les participants.

Au cours des 6 premières éditions, ont été, entre autres, abordés :

- l'analyse du besoin,
- les systèmes d'information,
- la gouvernance,
- -les méthodes de travail de la CMT,
- l'équipe pluridisciplinaire,
- la GPEC,
- -les cotisations,
- les associations régionales...

Autant de thèmes qui constituent à la fois des volets du projet de Service et des critères d'évaluation de la DPST :



- systèmes d'information et logiciels-métiers (Toulouse)
  construction du
- construction du système d'information (Angoulême)

Système d'information AMEXIST

- projet de Service (Vannes)
- méthodes de travail de la CMT pour l'élaboration du projet de Service (Amiens)

Gestion en mode projet



- rôles des associations régionales (Vannes)
- les associations régionales et mise en œuvre de la réforme (Aix-en-Provence)

Participation politique régionale

AMEXIST

Projet de Service et DPST sont ainsi deux outils intrinsèquement liés dans une démarche fondée sur l'analyse des besoins et la détermination des priorités d'actions devant faire consensus entre les différents partenaires contractuels pour signer le Cpom.

Quel que soit le niveau atteint, être engagé dans une démarche d'amélioration continue est aussi une attestation de la volonté du SSTI de mettre en place des nouveaux éléments d'organisation et de sa recherche constante de

qualité, particulièrement bienvenue au moment de l'agrément ou de la contractualisation avec les partenaires.

Aujourd'hui, la Démarche de progrès en Santé au travail débouche sur une reconnaissance identifiée par le label professionnel Amexist. Trois niveaux d'évaluation ont été imaginés sous ce label pour attester de la maîtrise de l'organisation (attestation d'engagement, attestation de mise en œuvre ou certification.) Le niveau III, à savoir, la certification de l'organisation des Services

de santé au travail, sera donc le dernier. Rappelons que le Cisme suggère, à l'instar de grands rapports sur l'avenir des SSTI, que cette certification, assurée par une tierce partie indépendante, puisse constituer, à terme, un élément de l'agrément.

Anoter qu'une seule grille d'évaluation permettra désormais à un Service d'accéder directement au niveau correspondant à son avancée dans la DPST (attestation d'engagement, de mise en œuvre ou certification).

# Dossier Spécial AG du Cisme